



# PAC

## PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques technologiques doivent être au coeur des préoccupations des auteurs de plans locaux d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (provoqué directement ou indirectement par l'action ou l'intervention de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui

représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité. Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'Etat.
- de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,
- d'informer la population
- de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque, de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,
- programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

FICHE n° 4

### Les risques naturels

#### Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien vers prim.net](http://lien.vers.prim.net)) :

#### Inondations coulées de boue

*date événement : 04/07/2006 au 04/07/2006*  
*arrêté de catastrophe naturelle du : 15/01/2007*  
*paru au Journal Officiel du : 25/01/2007*

#### Inondations coulées de boue

*date événement : 07/07/2001 au 08/07/2001*  
*arrêté de catastrophe naturelle du : 06/08/2001*  
*paru au Journal Officiel du : 11/08/2001*

#### Inondations par remontées de nappe phréatique

*date événement : 21/03/2001 au 01/04/2001*  
*arrêté de catastrophe naturelle du : 29/08/2001*  
*paru au Journal Officiel du : 26/09/2001*

#### Inondations coulées de boue et mouvements de terrain

*date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999*  
*arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999*  
*paru au Journal Officiel du : 30/12/1999*

#### Inondations coulées de boue

*date événement : 17/06/1986 au 17/06/1986*  
*arrêté de catastrophe naturelle du : 25/08/1986*  
*paru au Journal Officiel du : 06/09/1986*

#### Inondations coulées de boue

*date événement : 20/05/1986 au 21/05/1986*  
*arrêté de catastrophe naturelle du : 30/07/1986*  
*paru au Journal Officiel du : 20/08/1986*

LES RISQUES

## **Cavités souterraines et mouvements de terrain**

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net) et [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net).

Aucunes cavité souterraine n'est recensée sur la commune.

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune.

## **Inondation**

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations « Noyonnais » approuvé le 21 mai 2007.

La commune de Passel fait partie du bassin Seine Normandie

## **Eolien**

Aucune éolienne n'est recensée sur la commune.

## **Les risques technologiques**

### **Les installations classées**

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

3 établissements à risque soumis à autorisation ont recensés sur cette commune : il s'agit de : FERTI NRJ, A.R.F.P. (ex PRODHAG Nord) et KOHLER FRANCE.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL PICARDIE à l'adresse suivante : [Lien vers DREAL](#)

### **Les sites pollués**

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [Lien vers Basias.brgm](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

1 site a été recensé sur le territoire communal, il s'agit de la société Brézillon A et M SA.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien vers Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur la commune de Passel